

10 étapes juridiques d'une levée de fonds

D'un point de vue juridique, une levée de fonds par une société auprès d'investisseurs privés sans offre au public peut se résumer en 10 étapes :

Audit juridique

collecte, revue, mise en conformité de la documentation juridique de la société avant communication aux investisseurs

1



Accord de confidentialité à faire signer par toute personne qui participe à la levée de fonds

2



3



Term sheet

fixant les grands principes relatifs aux conditions financières de la levée et aux droits et obligations sur lesquels s'accordent investisseurs et associés existants

Pacte d'associés

contrat rédigé sur la base du term sheet qui détaille les relations entre les associés ainsi que leurs droits et obligations quant à leur participation

4



Déblocage des fonds

par le dépositaire après réception de la décision constatant la réalisation de l'augmentation de capital

5



7



Enregistrement

à la recette des impôts de la décision de réalisation

(pour les opérations en nature, pour celles en numéraire, plus nécessaire depuis le 1er janv. 2021)

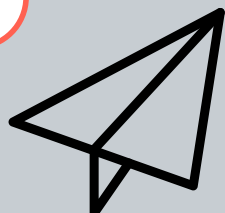
6



Augmentation de capital

- AGE décidant de l'augmentation de capital
- souscription par les investisseurs et versements des montants souscrits
- émission du certificat du dépositaire
- constat de la réalisation de l'augmentation de capital, modification corrélative des statuts

8



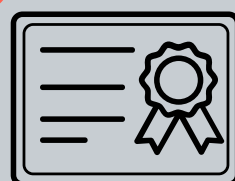
Publicité légale, formalités auprès du greffe du tribunal de commerce relatives à l'augmentation de capital et aux statuts modifiés

9



Inscription dans le registre de mouvements de titres des actions émises dans le cadre de l'augmentation de capital et inscription des souscripteurs dans les comptes d'actionnaires

10



K-bis à jour de l'augmentation de capital émis par le greffe